CONSEIL COMMUNAL
LE VAUD
conseil.communal@levaud.ch

CONSEIL COMMUNAL DE LE VAUD

Rapport de la Commission des finances

PM 34/2025 BUDGET 2026

Madame La Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers/ères,

Le 27 octobre 2025, en présence de MM. Sylvain Pécoud, Syndic, Nicolas Beck, Sébastien Humbert, Jonathan Oldacre et Fabienne Gerber, boursière, notre Municipalité nous a présenté leur proposition de budget pour l'exercice 2026. Nous les remercions du temps consacré ainsi que pour la qualité de nos échanges. Notre commission s'est ensuite réunie les 4, 11,18 et 20 novembre pour analyser ce document. Ci-après, voici le résultat de nos travaux.

Le budget 2026 se présente comme suit :

- une marge brute d'autofinancement négative de **CHF 150'422.10**

- un résultat (Revenus – charges) en déficit de **CHF 484'460.10**

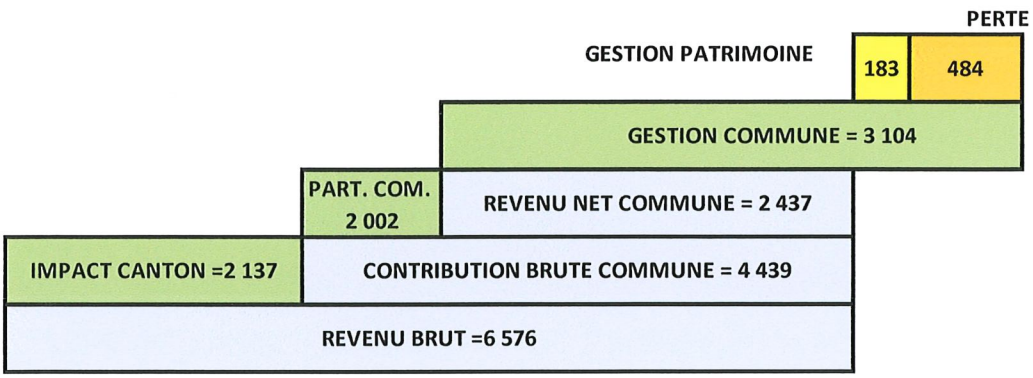
Ci-dessous, un tableau récapitulatif des années antérieures ainsi que le budget approuvé 2025 et la proposition de budget 2026 :

RÉSULTAT = REVENUS - CHARGES			
Année	**Budget**	**Réel**	**Écart**
2023	-161 584,00	851 737,27	1 013 321,27
2024	-97 594,25	263 082,90	360 677,15
2025	-247 348,00		
2026	-484 460,10		

ANALYSE FINANCIÈRE DU COMPTE DE RÉSULTAT

La formation du résultat est présentée pas à pas ce qui permet de dégager les contributions successives par la mise en évidence de l'impact des fonctions au niveau du canton et de la commune.

COMPTE DE RÉSULTAT BUDGET 2026



Le tableau ci-après donne une vision plus détaillée des comptes en perspective avec le résultat réel 2024. La colonne de gauche indique les références des comptes par nature du nouveau plan comptable MCH2. En l'absence d'une projection du réel 2025, la comparaison est faite par rapport au réel 2024.

	COMPTE DE RÉSULTAT BUDGET 2026		RÉEL2024	2026-2024	%
40+41	Revenus/mpôts et patentes	5 705 400,00	5 813 233,20	-107 833,20	-1,85%
42	Taxes et redevances	893 835,00	1 017 206,99	-123 371,99	-12,13%
318	Dot aux provisions et perte/créance	-22 500,00	-26 620,66	4 120,66	-15,48%
	REVENU BRUT COMMUNE	**6 576 735,00**	**6 803 819,53**	**-227 084,53**	-3,34%
460+461+462	Part des revenus, dédommagements	337 044,90	595 854,69	-258 809,79	-43,44%
463+469	Subventions et redistributions	36 960,00	43 965,40	-7 005,40	-15,93%
362	Péréquation	-2 511 420,00	-2 887 820,00	376 400,00	-13,03%
	IMPACT CANTON	**-2 137 415,10**	**-2 247 999,91**	**110 584,81**	-4,92%
	CONTRIBUTION BRUTE COMMUNE	**4 439 319,90**	**4 555 819,62**	**-116 499,72**	-2,56%
360+361	Participation de la commune	-1 979 972,00	-1 226 299,26	-753 672,74	61,46%
363	Subvention	-22 400,00	-245 732,50	223 332,50	-90,88%
	IMPACT PARTICIPATION COMMUNE	-2 002 372,00	-1 472 031,76	-530 340,24	36,03%
	REVENU NET COMMUNE	**2 436 947,90**	**3 083 787,86**	**-646 839,96**	-20,98%
31 sauf 318	Frais de service exterieur	-1 886 663,00	-1 746 976,20	-139 686,80	8,00%
30	Frais de personnel	-1 376 232,00	-1 108 293,53	-267 938,47	24,18%
35	Attributions fds réserve	-117 460,00	-347 408,88	229 948,88	-66,19%
45	Prélèvements fds réserve	276 190,00	196 257,22	79 932,78	40,73%
	GESTION COURANTE COMMUNE	**-3 104 165,00**	**-3 006 421,39**	**-97 743,61**	3,25%
	RÉSULTAT COURANT COMMUNE	**-667 217,10**	**77 366,47**	**-744 583,57**	-962,41%
44	Revenus/patrimoine	837 485,00	888 463,52	-50 978,52	-5,74%
343	Charges pour biens-fonds	-72 040,00	0,00	-72 040,00	
340+342+349	Frais financiers	-89 920,00	-90 572,64	652,64	-0,72%
33	Dot aux amortissements	-492 768,00	-612 174,45	119 406,45	-19,51%
	GESTION PATRIMOINE COMMUNE	**182 757,00**	**185 716,43**	**-2 959,43**	-1,59%
	RÉSULTAT TOTAL COMMUNE	**-484 460,10**	**263 082,90**	**-747 543,00**	-284,15%

REMARQUES GÉNÉRALES

REVENU BRUT COMMUNE :

Par rapport à 2024, les revenus budgétés sur impôt et patentes sont en baisse de CHF 107'833 soit 1.85 %. Ils peuvent s'expliquer par la baisse du taux d'imposition décidée par le Conseil communal en 2025. Les taxes et redevances sont nettement en baisse de CHF 123'372 soit 12.13 %. Au total, le revenu brut de la commune budgété est en baisse de CHF 227'084 soit 3.34 %.

IMPACT CANTON :

L'impact canton est en amélioration de CHF 110'585 soit 4.92 % notamment du fait de la diminution de la contribution « péréquation » à hauteur de CHF 376'400.

ÉCLAIRCISSEMENTS DEMANDÉS A la MUNICIPALITÉ :
Compte 93000.3622.00
Y a-t-il un lien entre la diminution du taux d'imposition ces deux dernières années et l'augmentation de notre contribution à la péréquation ? Si oui, quelle est l'importance du taux d'imposition dans le calcul de la péréquation ? Quelle serait la contribution péréquation si on avait gardé le taux à 73% ?
La péréquation des ressources n'a aucun lien avec le taux d'imposition mais uniquement avec le revenu fiscal standardisé par habitant, anciennement la valeur du point d'imposition.
En clair, plus une commune a de « bons contribuables » plus elle participe à la péréquation et ceci indépendamment du taux d'imposition.

IMPACT PARTICIPATION COMMUNE :

La participation commune (facture policière., participation aux communes et associations intercommunales) augmente de CHF 753'673 soit 61.46 % alors que les subventions baissent de CHF 223'332 soit 90.88 %. Ces différences proviennent du changement de plan comptable qui permettent difficilement de faire une comparaison entre 2026 et 2024.

ÉCLAIRCISSEMENTS DEMANDÉS A la MUNICIPALITÉ :
Compte 710.3655.00
La subvention vaulis RAT a augmenté de 34%. Cependant pourquoi les frais administratifs RAT ont-ils augmenté de 50% ?
La subvention versée par la Commune de Le Vaud correspond à sa participation à l'accueil des enfants vaulis au sein des structures membres du Réseau d'accueil des Toblerones, dont notre crèche et UAPE. Son augmentation résulte principalement de la hausse du tarif de la subvention communale et des projections de fréquentation pour 2026.
L'augmentation des frais administratifs du RAT concerne, pour sa part, le fonctionnement de l'association intercommunale elle-même. Elle découle notamment d'une deuxième phase d'un audit interne mené en vue d'une réorganisation administrative de l'association.
Ces deux évolutions relèvent donc de mécanismes distincts et ne sont pas corrélées. Le compte 710.3655.00 n'existe pas sous MCH2.

Compte 8200 Sylviculture
L'Agfors exploite notre forêt. Qu'en est-il du revenu (prix du stère de bois de chauffage) associé à cette exploitation ?
Selon le rapport de l'Agfors 2024, le prix du stère de bois de chauffage est CHF 68.-/m3 et le revenu net 2024 était négligeable à CHF 4'189.-

Résultats financiers du bail forestier [en CHF/HT arrondis]	
Charges	202'609
Produits (bois et subventions)	225'796
Résultat brut (variation du fond de régulation)	23'187
Evolution du stock (bois)	-18'998
Résultat net	4'189

FRAIS DE SERVICE EXTÉRIEUR :

Par rapport à 2024, les frais de service extérieur sont en hausse de CHF 139'687 soit 8.00 %.

ÉCLAIRCISSEMENTS DEMANDÉS A la MUNICIPALITÉ :

Compte 02200.3132.00
Que sont les 20'000 pour le recrutement ? A quoi vont-ils servir ? Seraient-ce les honoraires d'une agence de recrutement ou d'un chasseur de tête ?
Ce montant est destiné au recrutement sert à rémunérer un cabinet spécialisé, mandaté pour accompagner la Commune dans l'identification et la sélection de profils qualifiés. Il s'agit donc bien des honoraires d'un chasseur de têtes. Ce niveau de coût correspond malheureusement aux prix usuels du marché, les cabinets facturant en règle générale l'équivalent d'environ 20 % du salaire annuel du poste à repourvoir, avec un minimum situé autour de 20 000 francs. Cette démarche vise à garantir que les postes clés soient pourvus par les compétences adéquates, condition essentielle au bon fonctionnement des services communaux.

Compte 02230.3158.00
Que sont les 16'100 lié à STI ? Qu'est-ce que STI ?
Ce montant se trouve sous Entretien des immobilisations incorporelles. STI Telecom SA, est prestataire de télécommunication pour entreprises. Dans notre cas, ces charges relèvent de l'entretien d'immobilisations incorporelles, c'est-à-dire du maintien en condition de fonctionnement de services numériques utilisés par la Commune (tels que licences, et de téléphonie). Ce montant couvre donc des prestations liées au support et à la maintenance des outils télécoms fournis par STI Telecom, et non des travaux matériels. La Commune est liée avec ce prestataire jusqu'en 2027, date à laquelle une mise en concurrence sera évidemment engagée.

Compte 02900.3131.00
Les 10'000 pour l'étude de rénovation du bâtiment administratif sont-ils sur le ménage communal donc sans PM ? Il y a également un montant de 80'000 dans le plan d'investissement pour 2026 et de 1.5M en 2027.
Le montant de 10 000 francs correspond à une étude préliminaire. Il s'agit d'une dépense de fonctionnement, inscrite au budget communal, car elle ne constitue pas un investissement au sens comptable. Cette étape vise à définir le cadre et les besoins en vue de définir le crédit

d'étude. Si le crédit d'étude dépasse le seuil de 50 000 francs, elle devient alors un investissement et figure, à ce titre, au plan d'investissement. Les 80 000 francs inscrits pour 2026 représentent une estimation haute du crédit d'étude qui devra être soumis au Conseil pour décision par préavis. Le montant de 1,5 million prévu en 2027 correspond, pour sa part, à l'estimation du crédit de réalisation lié aux travaux de rénovation du bâtiment administratif.

Compte 34200.3110.00
CHF 10'000.pour l'achat de fontaines à eau : Où sont-elles prévues d'être installées ?
Cette question ne relève pas des compétences de la CoFin selon la LC, voir le « guide pratique à destination des commissions de surveillances des conseils généraux et communaux ». Ceci dit, le positionnement de cette fontaine pourrait être côté Sud de la rampe d'accès de la salle des Cimes.

Compte 34200.3130.00
CHF 5'000 pour chacun des sentiers 3 villages et 5 villages. Celui des 5 villages n'est-il pas abandonné ?
Le Sentier des 5 villages, aussi appelé Sentier de la Serine mais également Sentier du Patrimoine n'est pas abandonné. Il s'agit de deux sentiers distincts.

Compte 02200.3110.00
CHF 15'000 pour une nouvelle photocopieuse : est-elle destinée à l'archivage ?
Non, cette photocopieuse est destinée à remplacer l'ancienne de l'administration qui était sous leasing. Ce dernier arrive à terme en mars 2026.

Compte 02200.3102.00
Avec la nouvelle imprimante/photocopieuse, est-ce que les imprimés et publications coûteront peut-être moins que CHF 7'000 ?
La volonté est en effet de trouver une offre plus concurrentielle que celle actuellement en vigueur. À titre d'information, les dernières offres reçues pour l'achat de la photocopieuse se situent entre 10 000 et 15 000 francs, et non à hauteur des 20 000 francs budgétés.

Compte 02200.3130.00
CHF 24'000 pour l'archivage ? Est-ce la digitalisation des documents ?
Non, c'est uniquement l'archivage usuel de nos dossiers passés, plus, pour 2026, un supplément pour « l'épuration » et l'archivage de nos dossiers de construction ainsi que pour les dossiers de la crèche.

Compte 61510.3131.00
Qu'est-ce que cette étude pour un montant de CHF 7'000 pour un parking semi-enterré ? Est-ce lié à la parcelle 12 ou s'agit-il d'un autre projet potentiel ?
Ce correspond à une étude préliminaire en vue de définir le crédit d'étude pour un parking semi-enterré devant la salle des Cimes.

FRAIS DE PERSONNEL :

Par rapport au réel 2024, les frais de personnel sont en hausse de CHF 267'938 soit 24.18 %.

ÉCLAIRCISSEMENTS DEMANDÉS A la MUNICIPALITÉ

Quelles sont les raisons de l'augmentation de CHF 267'938 soit 24.2 % entre le budget 2026 et le réel 2024 ?
C'est une augmentation des EPT répartis sur les secteurs de l'administration et la conciergerie. Pour information, en l'an 2000 Le Vaud comptait environ 1'000 habitants et l'administration était dotée de 2,2 EPT. 1 janvier 2025, Le Vaud comptait environ 1'400 habitant et l'administration était dotée de 2,3 EPT.
Le Vaud a longtemps fonctionné en décalage avec la charge administrative effective : un village de 1'400 habitants et ses services gérés avec pratiquement les mêmes effectifs qu'en l'an 2000. L'augmentation des EPT relève d'une correction d'un sous-dimensionnement chronique.

ATTRIBUTION ET PRÉLÉVEMENTS SUR FONDS DE RÉSERVES

Attribution aux fonds de réserves= charges	BUDGET 2026	RÉEL 2024
Forêts	20 000	44 851
Egouts et épuration		104 853
sevice des eaux		99 287
taxes entretien collecteurs	60 000	57 310
création conduites ESP	15 000	
nouveaux collecteurs EU	20 000	
service des intérêts generaux		30 656
fonds tourisme	2 460	1 500
batiment christinet		8 951
TOTAL	117 460	347 408

Prélèvements des fonds de réserves = produits	BUDGET 2026	RÉEL 2024
entretien coduites ESP	75 805	
création de conduites	4 500	
entretien collecteurs	166 675	30 181
nouveaux collecteurs EU	7 065	
déchets urbains	17 630	
btiment Christinet 1	4 515	4 515
administration		19 011
fonds tourisme		1 500
épuration des eaux		63 548
service des eaux		12 114
DISREN		28 140
décheterie		36 432
parcs et fontaines		815
TOTAL	276 190	196 256

impact réel 2024	**-151 152**
impact budget 2026	**158 730**
Écart	**309 882**

ÉCLAIRCISSEMENTS DEMANDÉS A la MUNICIPALITÉ

On relève que le solde de ces opérations se sont traduites par un accroissement des charges de CHF 151'152 pour le réel 2024 et un accroissement des produits de CHF 158'730 pour le budget 2026 soit un écart de CHF 309'882. (Voir tableau ci-dessus)
Quels sont les motifs qui président à l'attribution ou aux prélèvements sur fonds de réserves ? Quelle est la signification des motifs invoqués comme « prélèvement pour équilibre budgétaire » ou « prélèvement pour égalisation budgétaire » ?
Quel est le lien avec certains postes du plan d'investissement (Comptes 501 et 504) ?
Pour les domaines autofinancés (eau sous pression, égouts, déchetterie) les mouvements sur les fonds de réserve découlent directement du rapport entre, d'une part, les taxes encaissées et, d'autre part, les dépenses du centre de coût, amortissements comptables compris. Si les

dépenses dépassent les produits, un prélèvement est effectué ; si les produits excèdent les charges, une attribution est réalisée. C'est l'égalisation budgétaire du centre de coût.
Ce mécanisme permet de lisser les taxes d'une année à l'autre et d'éviter des variations annuelles au gré des encaissements ou des dépenses. Il s'agit d'une exigence légale : les domaines autofinancés doivent présenter un centre de coût équilibré.
Il sert aussi d'indicateur : prélèvements récurrents → taxes trop basses, attributions récurrentes → taxes trop élevées.
Il existe également des domaines à recettes affectées (forêts, tourisme). Dans ces cas, les ressources doivent être utilisées conformément à leur affectation, sans obligation d'égalisation budgétaire : ces centres de coûts peuvent donc présenter des excédents ou des déficits.
Enfin, certains fonds résultent de décisions historiques du Conseil communal ou de la Municipalité, adoptées par préavis (Christinet, DISREN). Ces affectations découlent de décisions du Conseil.
Les expressions « prélèvement pour équilibre budgétaire » et « prélèvement pour égalisation budgétaire » sont synonymes. La Municipalité veillera à l'usage d'un vocabulaire uniforme.
Il n'existe aucun lien avec les comptes d'investissement (501 et 504), qui relèvent exclusivement de la comptabilité des investissements et non des mouvements sur fonds de réserves.

REVENUS DU PATRIMOINE :

Les revenus du patrimoine sont en baisse de CHF 50'979 soit 5.74 %.

ÉCLAIRCISSEMENTS DEMANDÉS A la MUNICIPALITÉ

Pourquoi le revenu du patrimoine est en baisse de CHF 50'979 soit 5.7 % par rapport au réel 2024 ?
Le résultat annuel des forêts n'est pas budgété (-24'000.-), le loyer de l'épicerie est inférieur (-10'000.-), les intérêts moratoires ACI (-14'000.-), loyer AISE Curtils (-10'000.-). La commune touche en plus les loyers des terrains agricoles achetés à l'héritage Christinet en 2025.

CHARGES POUR BIENS-FONDS :

Il s'agit d'un nouveau compte par nature figurant au plan comptable MCH2 pout CHF 72'040.

ÉCLAIRCISSEMENTS DEMANDÉS A la MUNICIPALITÉ

Compte 96300.3430.00
CHF 35'000 Quel bâtiment est concerné pour la réfection de la cuisine et de la salle de bain ? Est-ce le petit chalet proche du stand de tir ?
Oui.

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS :

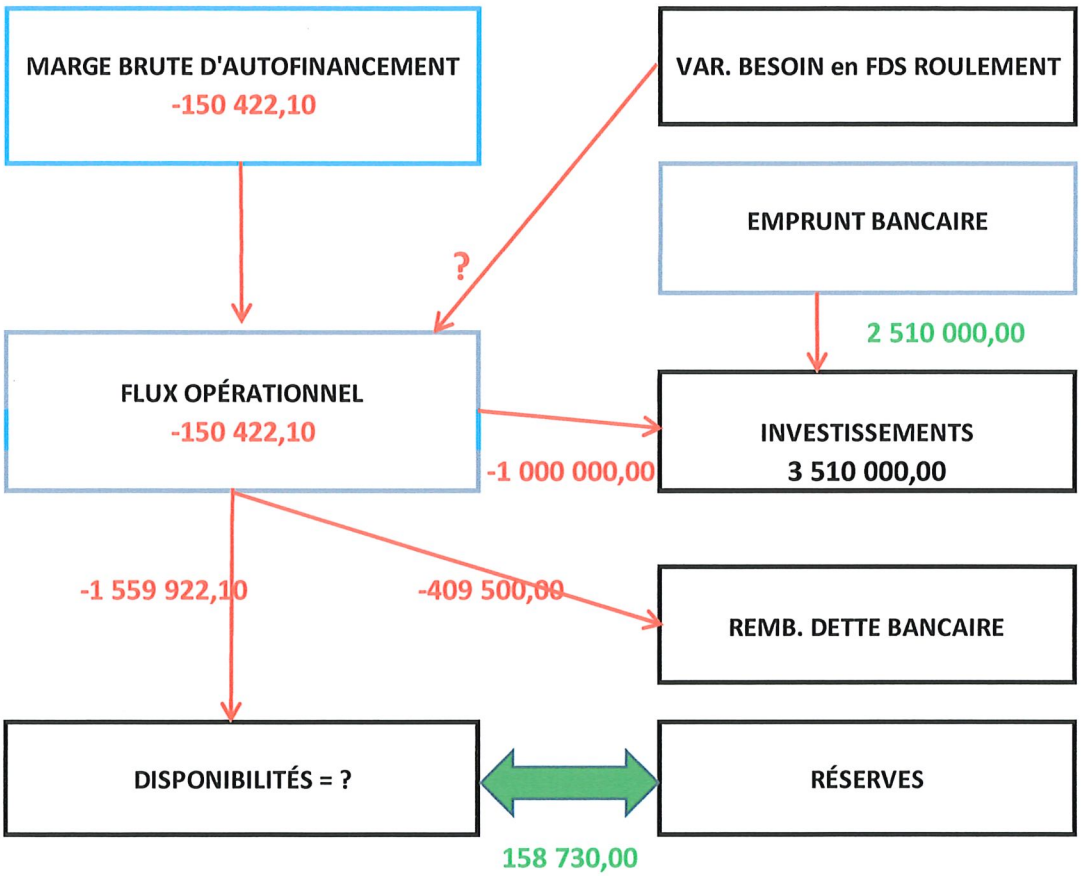
La dotation aux amortissements est en diminution de CHF 119'406 soit 19.51 %.

ÉCLAIRCISSEMENTS DEMANDÉS A la MUNICIPALITÉ

Compte 21701.3300.00
Un local doit-il être aménagé dans la salle des Cimes ? Il y a un montant de 31'000. Est-ce lié au projet d'installation de panneaux photovoltaïques ou s'agit-il d'autre chose ou d'une somme de plusieurs autres travaux dans la salle des Cimes ?
Le montant de 31 000 francs, regroupe plusieurs interventions prévues dans la salle des Cimes. Environ 4 000 francs, concerne l'aménagement d'un espace actuellement inoccupé situé à gauche de la scène. Le solde couvre d'autres travaux distincts, à savoir :
- la rénovation des boiseries du côté lac, qui nécessite la mise en place d'échafaudages et du côté Jura,
- l'adaptation du système de communication des ascenseurs, avec le passage de la 3G à la 4G,
- un complément d'aménagement technique pour la scène.
Ces opérations ne sont pas liées au projet d'installation de panneaux photovoltaïques

Compte 61510.3300.00
Rappel de l'objet du PM 20/2019 ? Le site internet ne permet pas d'accéder aux documents avant 2021 ?
Le PM 20/2019 avait pour objet « demande d'un crédit de 500'000.- pour l'aménagement d'un parking et d'une aire tout temps sur la parcelle n° 675 ».
En effet, sur le site apparait que la législature 21-26 les documents passés n'ayant pas été numérisés.

ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE



POUR MÉMOIRE RÉEL 2024	**DISPONIBILITÉS**	**5 909 958,83**
	RÉSERVES	**3 725 922,71**

En l'absence d'un bilan budgété pour 2026, il n'est pas possible d'évaluer la variation du besoin en fonds de roulement.

ÉCLAIRCISSEMENTS DEMANDÉS A la MUNICIPALITÉ

Compte 501 du plan d'investissement
Il est prévu au plan d'investissement 2026 pour le parking Cimes un budget de CHF 100'000 puis un montant de CHF 1'000'000 en 2027. Comment s'imputent ces 2 montants ?
Les 100'000.- correspondent à l'estimation du montant de l'investissement de l'étude.
Le 1'000'000.- correspond à l'estimation du montant de l'investissement de réalisation.
Ces montants représentent des estimations avant chiffrage par des professionnels. Ils seront finalement présentés au travers d'un PM au conseil communal.

CONCLUSION

Nous constatons que la Municipalité propose pour l'année 2026 un budget conservateur des recettes fiscales budgétées alors que des dépenses notamment en frais de personnel et en frais de service extérieur ont été remises à niveau. Cette proposition de budget est couplée à un plan de dépenses d'investissements pour 2026 en forte croissance avec utilisation des disponibilités en trésorerie et appel à un financement complémentaire. Il serait intéressant de vérifier le caractère « contraignant ou non » des réserves afin d'optimiser l'utilisation des disponibilités existantes en trésorerie.

Ainsi il convient à la Municipalité de rester vigilante et soucieuse des dépenses publiques et de maitriser la variation du besoin en fonds de roulement afin de ne pas dégager un flux de trésorerie opérationnel négatif réel en 2026 ce qui pourrait compromettre la trésorerie disponible.

Nous remercions la Municipalité pour la qualité de nos échanges et pour la bonne prise en compte de nos remarques.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal, nous vous proposons

D'accepter le budget 2026 tel que présenté

Nous vous remercions de votre confiance et vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, nos meilleures salutations.

Le Vaud, le 24 novembre 2025.

Les membres de la Commission des Finances.

Sandrine Givry

Romain Baeriswyl

Eric Epple

Bernard Févry

Yves-Alain Tschirren